

MAIRIE DU 4^e SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 15 Octobre 2024

La séance est ouverte à 18 heures à la Mairie du 6/8 par Madame la Maire.

Mme la Maire.- Je vous invite à prendre place pour démarrer notre Conseil d'arrondissements. Chers amis, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs qui êtes présents, Mesdames et Messieurs qui nous écoutez, sans plus attendre, je vais demander au benjamin de notre assemblée de faire l'appel des présents.

(M. Lee FERRERO procède à l'appel)

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, ce Conseil d'arrondissements peut valablement démarrer. Je déclare la séance ouverte.

Comme d'habitude, je vais commencer par vous demander d'approuver le procès-verbal de notre Conseil d'arrondissements précédent, sauf s'il y a des demandes ou rectifications, ce que je ne vois pas. Je mets donc au vote le procès-verbal de la séance précédente. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Mme la Maire.- Chers collègues, en ouverture de ce Conseil, je voudrais vous proposer que nous puissions commencer par rendre un hommage solennel, ici, à Samuel Paty et à Dominique Bernard. Le 16 octobre 2020, Samuel Paty a été assassiné. Le 13 octobre 2023, Dominique Bernard a été assassiné. Ces deux crimes ont été commis au nom du terrorisme islamiste. Depuis, notre effroi est intact, notre indignation est intacte. Parce que quand nos enseignants sont touchés, c'est la République toute entière qui l'est. Alors en leur mémoire et contre l'obscurantisme, je vous propose que nous puissions observer ensemble une minute de silence. Merci beaucoup.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Je vous remercie. Nous sommes donc aujourd'hui le 15 octobre, je voudrais revenir sur un événement qui s'est déroulé il y a maintenant une semaine et demie, notre journée

test d'apaisement du littoral sud. Je souhaite que dans le cadre de notre Conseil d'arrondissements, nous puissions re-évoquer ensemble ce sujet qui, je pense, nous tient tous à cœur.

Je voudrais, à cette occasion, nous rappeler trois principes d'action. D'abord, se rappeler que cette journée test s'inscrit dans une démarche globale. Car je ne sais pas si notre auditoire le sait, mais nous avons décidé de travailler avec l'État, le Département, la Métropole et la Ville à la dépollution du littoral sud. Nous allons pouvoir, à partir de l'automne prochain, démarrer un chantier inédit qui va nous permettre de dépolluer les scories, c'est-à-dire les résidus industriels de ce littoral sud. Il y a donc une démarche globale qui vise à prendre soin de ce littoral sud qui a été abandonné pendant longtemps.

C'est aujourd'hui dans ce cadre global que nous inscrivons notre travail d'apaisement de la mobilité sur ce littoral sud. Nous avons pu initier, autour du Préfet, depuis que nous l'avions demandé dans notre Conseil du 27 juin 2023, une démarche d'apaisement du littoral sud. C'est avec l'État, le Préfet de région, le Préfet de police, mais aussi le Parc national des calanques, la Ville de Marseille, la Métropole, la RTM, le bataillon des marins-pompiers, que nous travaillons à améliorer la mobilité sur ce littoral sud. Cette démarche est en route. Cette journée test n'était pas une fin en soi, c'était une étape dans ce travail qui est aujourd'hui effectué tous ensemble.

Ce que je voudrais faire dans ce Conseil d'arrondissements, c'est d'abord adresser mes remerciements et mes encouragements à l'ensemble des institutions concernées pour ce travail déjà effectué, et pour que l'on puisse continuer tous ensemble à améliorer le cadre de vie des habitants, les possibilités d'accès des secours, comme nous l'avions indiqué. C'était évidemment une boussole pour nous dans ce travail. Je crois pouvoir dire, au nom de ce Conseil d'arrondissements tout entier, l'ensemble de notre engagement dans cette voie, pour pouvoir travailler à apaiser le littoral sud. Cette démarche continue pas à pas. Nous aurons évidemment l'occasion d'en reparler dans ce Conseil.

Je démarre l'ordre du jour du Conseil d'arrondissements et je voudrais bousculer l'ordre du jour en appelant immédiatement le rapport numéro 15 et Pierre CECCALDI. Cela concerne le budget participatif.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MISSION OBSERVATOIRE,
PROSPECTIVE ET PARTICIPATION CITOYENNE (MOPPC)- Adoption du
règlement du budget participatif.**

Rapporteur : M. Pierre CECCALDI

M. Pierre CECCALDI - Bonsoir. Merci, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. La devise du Printemps marseillais en 2020 est aujourd'hui réaffirmée par l'ensemble de notre majorité municipale, pour faire de Marseille une ville plus verte, plus juste et plus démocratique. Je suis assez ému, honoré et fier de vous présenter ce rapport qui nous est proposé par Monsieur Théo CHALLANDE-NEVORET et Madame Farida BENAOUA, et qui porte sur la mise en place du budget participatif dans les cinq secteurs de la ville restants.

Ce dispositif d'investissement, qui est expérimenté depuis un an dans les secteurs du nord de la ville, concentre les enjeux de justice sociale et climatique. Il s'agit bien ici de faire ce que nous disons : recoudre la ville et faire avec les gens. Recoudre la ville, c'est bien sûr entretenir les équipements des Marseillaises et des Marseillais. Nous y travaillons, même si le chemin est encore long, mais nous avançons, lentement, sûrement. Mais recoudre la ville, c'est aussi créer des équipements et des espaces publics dont le besoin serait exprimé directement, non pas seulement par l'élection municipale, mais bien par un processus de démocratie continue. Il s'agit donc bien de faire avec les gens.

Le budget participatif, c'est trois séquences. Un appel à idées, dès cet automne, ouvert aux contributions des adultes et enfants à partir de neuf ans et plus, sans aucune autre contrainte que de vivre ici, à Marseille. Je vous invite toutes et tous à aller consulter les quelque 900 contributions récoltées lors de la première année. Elles sont toutes publiques sur le site de la ville participons.marseille.fr. Ces 900 contributions ont donné lieu à une instruction de manière égalitaire par le service de la ville créé pour cela, et ce sera l'enjeu de cet hiver concernant notre secteur.

D'ici l'été 2025, nous pourrons décider tous ensemble, par le vote des administrés, quelles sont nos priorités parmi les projets imaginés par les Marseillais pour les Marseillais, pour elles et eux-mêmes.

Quelques chiffres pour finir. L'enveloppe allouée à chaque secteur est de 500 000 euros. C'est dans le 6/8 environ deux fois le budget d'investissement sur un an. Pour une première, c'est très significatif. Je remercie ici notre adjoint aux finances, Joël CANICAVE, qui siège d'habitude dans ce conseil d'arrondissements, mais il arrive, d'avoir également pris ce pari de la confiance envers les administrés pour décider de ce qui est bien pour eux.

Ce rapport a, comme vous l'imaginez, Madame la Maire, un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup, Monsieur CECCALDI. (Applaudissements). Avez-vous des interventions sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur MARANDAT. Ce rapport est adopté.

Merci beaucoup, Monsieur CECCALDI, pour votre présentation. C'est effectivement un rapport extrêmement important que vous présentez aujourd'hui, avec ce règlement du budget participatif. Nous sommes extrêmement fiers de pouvoir l'adopter dans ce conseil d'arrondissements. Évidemment, nous serons extrêmement fiers de participer à son vote vendredi prochain au conseil municipal. C'est un élément qui va nous permettre d'avancer dans notre secteur, très particulièrement avec ce budget d'investissement important qui va être à la disposition des habitants.

Je voudrais juste souligner cette démarche en prenant au nom de cette mairie l'engagement de nous mettre totalement au service de cette démarche auprès des habitants pour que l'on puisse faire de ce budget participatif un vrai succès démocratique. Merci beaucoup, Monsieur CECCALDI, à nouveau.

(Le rapport 24-41517-DGSE/015 est adopté)

Rapport 24-41530-DGAREGP/001

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RELATIONS EXTÉRIEURES ET GRANDS PROJETS - MISSION DE COORDINATION DES MAIRES DE SECTEUR - Dotations financières 2025 allouées aux mairies de secteur.
Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Mme la Maire.- J'indique à notre conseil d'arrondissements que la mairie d'arrondissements pourra bénéficier d'une dotation de fonctionnement de 1 961 497 euros, montant qui inclut une dotation de gestion locale, ce qui correspond à la part des équipements transférés particulièrement, d'un montant de 1 639 366 euros. La Mairie

de secteur bénéficiera d'une dotation d'investissement de 247 810 euros.

Avez-vous des questions sur ce rapport, des interventions ? Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur MARANDAT. Adopté. Merci beaucoup.

(Le rapport 24-41530-DGAREGP/001 est adopté)

Rapport 24-41520-DGAREGP/002

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RELATIONS EXTÉRIEURES ET GRANDS PROJETS - MISSION DE COORDINATION DES MAIRES DE SECTEUR - Révision 2025 de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux mairies de secteur.

Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Mme la Maire.- Il s'agit d'une démarche habituelle qui vise à réviser notre inventaire des équipements, dont on parlait tout à l'heure, des équipements dont la gestion est transférée aux mairies de secteur. Pour notre Mairie de secteur, nous rendons à la mairie centrale le soin à apporter au stade Flotte, au gymnase Dragon et au plateau sportif de l'École Flotte. Nous prenons à notre charge le square Raymond Teisseire, c'est le petit square qui est devant l'école qui a été récemment rénovée, et le jardin du CLSH Pastré.

Avez-vous des questions sur ce rapport, des interventions ? Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur MARANDAT. Adopté.

(Le rapport 24-41520-DGAREGP/002 est adopté)

Rapport 24-0025/MS4

TRANSFERT de CRÉDIT 2024

Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Mme la Maire.- Il s'agit d'une écriture comptable. Il s'agit d'approuver trois transferts de crédits d'un montant total de 10 000 euros pour alimenter les lignes concernant les droits d'auteur. En fait, c'est une écriture administrative visant à équilibrer les comptes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur MARANDAT s'abstient. Le rapport est adopté.

(Le rapport 24-0025/MS4 est adopté)

Rapport 24-41398-DTEM/004

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION

ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT DE VIE - SERVICES ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DU CADRE DE VIE - Attribution de subventions à neuf associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement - Approbation de deux conventions.

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

Mme Juliette MASSON. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs qui êtes venus nous écouter, ce premier rapport est proposé par Madame Christine Juste. Il s'agit d'attribuer des subventions à neuf associations qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'environnement. Pour notre secteur en particulier, il s'agit de l'association que vous connaissez bien, Clean my calanques. Cette association, qui fait de la sensibilisation à l'écologie et à l'environnement, va intervenir dans nos établissements scolaires.

J'attire votre attention sur une autre association qui n'est pas dans le secteur mais dont l'activité m'a beaucoup émue. Il s'agit de l'association GERM' qui désire mettre en place l'action des moutons dans la ville. C'était juste pour partager cela avec vous. Peut-être que cela va transformer la faune des Marseillais et Marseillaises. Je vous remercie.

Mme la Maire.- Merci beaucoup pour cette annonce Madame Masson. Avez-vous des interventions ? Je mets au vote le rapport numéro 4. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41398-DTEM/004 est adopté)

Rapport 24-41381-DC/005

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une sixième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et leurs avenants.

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

Mme Juliette MASSON. - Ce rapport est proposé par Madame Sophie GUÉRARD, adjointe en charge de la place de l'enfant dans la ville. Il soumet à votre approbation l'attribution de subventions aux associations qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance. Ce budget a augmenté de 289 500 euros cette année pour un total de 6 658 783 euros, et concerne plusieurs établissements de notre secteur.

Je vous les liste rapidement. Il y en a beaucoup.

- Le Petit Jardin
- Les Petits loups Bonneveine
- Les Moussaillons
- Les Enfants de Parangon
- La Tartine
- Les Libellules
- Le Poussy 1, 2, 3, 4
- Sainte-Victoire
- Banyan
- Le Petit Prince 1,2
- Les Aristochats
- Ateliers d'arbre nouveau
- Enfant et Différence

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes d'interventions. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41381-DC/005 est adopté)

Rapport 24-41278-DAEJ/025

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique jeunesse de la Ville de Marseille.

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

Mme Juliette MASSON. - C'est un rapport sur la proposition de Monsieur Didier EL RHARBAYE, qui est assez important. Il s'agit de subventions accordées à des associations qui œuvrent dans le cadre de la politique jeunesse de la Ville de Marseille. Ces associations s'adressent à des jeunes âgés de 15 à 29 ans, qui représentent tout de même 19,4 % de la population marseillaise. C'est la tranche d'âge la plus importante en nombre.

C'est aussi une population particulièrement touchée par les discriminations dans les différents temps d'accès à

l'autonomie et à l'insertion sociale : accès au stage, à l'apprentissage, à l'emploi ; accès aux couvertures santé, aux premiers logements, à la culture, etc.

Je me réjouis que les associations du secteur soient subventionnées dans ce cadre. Il s'agit du centre social Mer et collines, pour un montant de 10 750 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

(Le rapport 24-41278-DAEJ/025 est adopté)

Rapport 24-41381-DC/005

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une sixième
répartition aux associations ou organismes culturels au titre
des subventions 2024 - Approbation des conventions et de leurs
avenants.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport est proposé par Jean-Marc COPPOLA, adjoint au Maire de Marseille, délégué à la culture pour toutes et tous. Sont concernées dans notre secteur :

- L'association Vives Voix avec la chanteuse Siska pour de l'action culturelle, à hauteur de 4 000 euros. Cette association est d'ailleurs hébergée dans notre CMA Pastré et propose des ateliers de pratique vocale.

- La compagnie D'ici demain, compagnie de théâtre, pour la création d'un spectacle, à hauteur de 5 000 euros.

- L'association vidéo Diem Perdidi, qui gère la galerie du Tableau rue Saint-Antoine dans les arts visuels, pour 10 000 euros. Elle permet de faire découvrir toutes les semaines de nombreux artistes locaux, et ce depuis des dizaines d'années. C'est un lieu emblématique, à découvrir absolument. La Commission a émis un avis positif.

Mme la Maire.- Merci, Monsieur JOUVE. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41381-DC/005 est adopté)

Rapport 24-41411-DTENV/006

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et les associations Plan vert, GERM', la société d'horticulture et d'arboriculture des Bouches-du-Rhône, Pachamama, et la Ligue de protection des oiseaux, pour la restauration des habitats de la Friche Urbaine Naturelle (FUN) municipale Paul - 8^{ème} arrondissement.

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport traite de la préservation de la biodiversité. J'en dis un mot rapidement, car les rapports récents nous disent que la biodiversité décline rapidement, bien plus vite que ce que l'on aurait imaginé, dans des proportions de l'ordre de - 65 %. C'est assez effrayant. Nous prenons une responsabilité, puisque c'est notre devoir collectif, pour la biodiversité en ville, à Marseille, de faire le nécessaire pour enrayer cette chute.

Je rappelle simplement que l'on parle des animaux. En ville, on n'en voit pas énormément, mais il y en a quand même. Et puis, il y a les insectes, les pollinisateurs. C'est essentiel pour qu'un écosystème robuste se maintienne, pour que les maladies ne ravagent pas les arbres qui subissent déjà les assauts de la chaleur, de la canicule. Et puis pour que l'on puisse aussi manger des fruits et des légumes encore demain. Certains sont probablement au courant qu'en Chine, on pollinise désormais les arbres fruitiers avec des pinceaux, et on veut éviter cela ici.

Dans ce contexte, la Ville de Marseille se mobilise. Depuis 2021, elle s'est engagée à mettre en œuvre la stratégie locale partenariale pour la biodiversité (SLPB), qui s'inscrit dans la stratégie nationale pour la biodiversité 2030. Ce rapport étudie les incarnations concrètes de cette stratégie locale.

Quelle est notre ambition ? C'est celle de protéger et de restaurer les friches urbaines naturelles (FUN, pour les intimes). On a trouvé un petit acronyme, enfin pas moi, le service nous l'a proposé, le service de l'environnement de Marseille. Et puis ces FUN on a eu envie de les booster un peu, de leur donner de la joie de vivre, parce qu'elles sont pour l'instant des terrains abandonnés, enserrés dans le bâti

urbain et sous la pression parfois de nos pieds, quand elles sont encore ouvertes, de la pollution de l'air, de la bétonisation.

Lors des assemblées générales du CIQ dernièrement, dans le quartier dont je vais vous parler, on a encore bien entendu les inquiétudes de la population sur cet aspect de la bétonisation. Et pourtant, il faut bien construire.

La Ville de Marseille a donc établi un partenariat avec le laboratoire LPED (Laboratoire Population Environnement Développement) d'Aix-Marseille Université, sous l'impulsion de Madame Christine JUSTE. Nous avons la capacité encore de protéger et de restaurer une centaine de FUN qui sont pour la plupart fermées.

Mais cette friche du 53, traverse Paul, qui fait l'objet de ce rapport, au quartier Sainte-Anne, sera la troisième FUN qui sera ouverte au public d'ici un an. Le rapport nous parle d'un groupement de cinq associations : Plan d'air, GERM', la Société d'horticulture et d'arboriculture des Bouches-du-Rhône (bien connue des usagers du parc Borely), Pachamama et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), qui souhaitent inscrire leur action ensemble dans le cadre des objectifs de la stratégie de biodiversité.

Qu'est-ce qu'elles vont faire concrètement ? Des actions de protection des espèces, des insectes pollinisateurs, et des actions de restauration. Quatre missions portées par ce rapport :

1. Un diagnostic écologique qui sera réalisé par l'association GERM' sur quatre saisons. Cela prend du temps parce qu'il faut observer les quatre saisons, afin de donner des objectifs adaptés de restauration des espaces.

2. La co-construction du programme d'aménagement avec un public large, les habitants, écoles, CIQ et autres associations et acteurs publics.

3. Une diffusion des savoirs sur des temps d'ouverture de la friche chaque année. Il faut que l'on comprenne que cela va rester une friche urbaine et non pas un jardin public. Elle sera ouverte ponctuellement, comme ce jour-là où nous étions en phase exploratoire avec les habitants et les associations.

4. Des temps d'ouverture aux écoles et aux riverains pour qu'ils connaissent mieux la faune et la flore du quartier et les mécanismes de restauration de la biodiversité.

En conclusion, chaque FUN deviendra une sentinelle de biodiversité sur ce terrain. La Ville de Marseille fédère ses actions au moyen d'un partenariat formalisé par la convention qui est soumise à votre approbation aujourd'hui. Concrètement, la Ville met à disposition un terrain clôturé de 2 700 m² pour les associations, dans l'intérêt général. Cette mise à disposition est à titre gratuit et représente un avantage en nature estimé à 2 700 euros par an.

Ce terrain est à nous tous. Patience, ça pousse, et dans un an, nous pourrions tous retourner le voir. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci, Madame Meilhac. Souhaitez-vous des prises de parole ? Non. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup pour ce rapport.

(Le rapport 24-41411-DTENV/006 est adopté)

Rapport 24-41432-DNV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET GESTION DES USAGES - Attribution de subventions aux associations Les Jardins de Julien, Jardin partagé du Belvédère, Terres d'entraide et de partage, Les Mains Vertes, Gestion animation sociale Malpassé, Pachamama, Pépins production et Protis.

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC.- Il s'agit d'un certain nombre d'actions dans le même domaine, autour du jardinage dans les espaces municipaux de la Ville de Marseille. Il est proposé par Madame l'adjointe en charge des espaces verts, des parcs et des jardins et du retour de la nature en ville, pour les associations, Les Jardins de Julien, Jardin partagé du Belvédère, Terres d'entraide et de partage, Les Mains Vertes, Gestion animation sociale Malpassé, Pachamama, Pépins Production et Protis.

Pour notre secteur, c'est l'association Protis qui est à l'œuvre, et nous sommes très, très heureux d'acter par ce rapport des discussions qui remontent à plus de deux ans et qui ont commencé dans cette même salle, lors de tables rondes pour des pépinières participatives et la restauration du parc de Valbelle.

Protis, dont le siège social se situe Boulevard Joseph Vernet dans le huitième arrondissement. Il est proposé de leur confier une subvention de 5 000 euros pour leur action dénommée « De la terre à la cocotte, utiliser l'activité de jardins partagés pour travailler l'accès à une alimentation saine et durable, et la socialisation des publics précaires ».

Je précise que Protis accompagne les bénéficiaires du RSA dans le retour à la socialisation et le retour à l'activité. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci Madame MEILHAC. Je ne vois pas de prise de parole. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

(Le rapport 24-41432-DNV est adopté)

Rapport 24-41403-DSPI/008

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - 3ème répartition.

Rapporteur : Mme Hélène AMSALLEM

Mme Hélène AMSALLEM. - Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, sur proposition de Madame RUBIROLA, la première adjointe en charge de la santé publique et de la promotion de la santé, nous soumettons au Conseil municipal le rapport suivant.

Il s'agit de subventions attribuées à des associations développant des projets de santé publique. Pour cette troisième répartition dans notre secteur, une seule association est concernée SOS Amitié Marseille-Provence, pour un montant de 1 500 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci Madame AMSALLEM. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41403-DSPI/008 est adopté)

Rapport 24-41420-DPP/009

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION - Prévention de la délinquance - 3^{ème} répartition de subventions.

Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Mme la Maire.- Je vais présenter les rapports numéros neuf et dix qui concernent tous les deux des actions de prévention de la délinquance et qui ont reçu tous les deux un avis favorable de la Commission.

Sur le rapport numéro neuf, je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41420-DPP/009 est adopté)

Rapport 24-41421-DPP/010

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION - Prévention de la délinquance - 2^{ème} répartition de subventions de l'appel à projets « Prévention de conduites à risques chez les jeunes ».

Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Mme la Maire.- Sur le rapport numéro dix, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41421-DPP/010 est adopté)

Rapport 24-41481-MRUQP/11

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 3^{ème} série de subventions de fonctionnement et d'investissement 2024.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Merci Madame la Maire. Bonjour à tous et à toutes. Permettez-moi juste en préambule de saluer également la démarche de concertation qui a été réalisée. Je la salue parce que l'on commence à en voir l'apport, car elle associe des institutions, une pluralité d'acteurs et l'adjointe à la vie associative. Je tiens tout particulièrement à saluer les associations qui s'investissent depuis presque une dizaine d'années dans ce travail, qui proposent des diagnostics et des actions. Je voulais saluer, comme vous l'avez dit, cette belle démarche à 360 degrés.

J'en viens au programme de dotation de solidarité urbaine. Sur proposition de Madame l'adjointe en charge de la Politique de la ville et des mobilités, ce rapport propose une

troisième série de subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du programme de dotation de solidarité urbaine pour 2024, visant à soutenir les quartiers prioritaires de Marseille.

Tout cela s'inscrit aussi dans le cadre du contrat de ville 2024-2030, qui cible 41 quartiers prioritaires de la ville et qui a associé plusieurs partenaires institutionnels - la Préfecture, la Métropole, la CAF, mais aussi les bailleurs sociaux - et qui a été élaboré en collaboration avec les habitantes, les habitants et les associations, ce qui permet de garantir une approche adaptée aux besoins locaux.

Sont soumises à votre approbation l'attribution de subventions de fonctionnement à hauteur de 274 100 euros et de subventions d'investissement à hauteur de 661 862,16 euros, pour être très précise. Quatre associations du secteur sont concernées :

- Les Compagnons Bâisseurs de Provence, pour leur magnifique action d'auto-réhabilitation accompagnée dans le grand centre-ville

- Terre ludique, qui nous a vraiment concocté une magnifique fête de quartier, dimanche dans le quartier Lodi

- La Mission locale

- L'école des parents et des éducateurs des Bouches-du-Rhône, centre de pédagogie familiale.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup, Madame D'AGOSTINO. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur MARANDAT. Adopté.

Mme la Maire.- Merci beaucoup Madame D'AGOSTINO pour votre petit mot, concernant l'implication des associations, vous avez absolument raison. Un petit mot sur cette fête de quartier que vous mentionnez, puisque nous avons eu la joie d'organiser une très belle fête de quartier à Lodi dimanche dernier. Plus de 1 000 personnes sont venues se rencontrer et passer un moment ensemble autour d'un repas partagé et d'activités ludiques proposées à toutes les générations, notamment dans notre beau petit parc Square Michel-Lévy. Le CIQ lui-même a proposé une belle exposition sur l'histoire de Michel-Lévy. C'était un moment précieux. Merci de le mentionner, Madame D'AGOSTINO.

(Le rapport 24-41481-MRUQP/11 est adopté)

Rapport 24-41477-DSAS/024

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE
- Attribution de subventions au CCAS et à des associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion dans le cadre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration 2024 et d'une troisième répartition de droit commun.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Sur proposition de Monsieur l'adjoint en charge des finances, des moyens généraux, du fonctionnement des services et de l'action municipale, ce rapport propose l'attribution pour 2024 de subventions dans le cadre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration, ainsi qu'une troisième répartition de droits communs pour des associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion.

L'objet de ce rapport est donc de détailler les engagements financiers de la Ville de Marseille dans le cadre de ce contrat, pour soutenir l'accueil et l'intégration des réfugiés et des primo-arrivants. Sont soumis à votre approbation

1. Une première répartition des subventions CTAI (Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration) d'un montant de 348 500 euros pour diverses associations qui œuvrent pour l'intégration des réfugiés. Plus spécifiquement, deux associations sont concernées

- Festin, pour ses actions d'accompagnement global dans et vers le monde
- L'association Réseau Santé Sud-Marseille, plus particulièrement pour son dispositif d'accueil et d'orientation des personnes en situation de précarité.

2. Une dépense de 170 000 euros spécifiquement dédiée au Centre communal d'action sociale de Marseille, pour renforcer ses capacités d'accueil et de suivi des publics primo-arrivants, notamment avec la création de deux postes de référents sociaux.

3. Des subventions au titre de l'année 2024 dans le cadre d'une troisième répartition de droits communs à hauteur de 139 000 euros, attribuées à 19 associations qui travaillent sur des projets d'accompagnement à l'apprentissage du

français, essentiel pour l'intégration, et à l'accès aux droits des étrangers à Marseille.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci Madame D'AGOSTINO. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Monsieur MARANDAT. Qui s'abstient ? Monsieur MERY. Le rapport est adopté. Merci beaucoup.

(Le rapport 24-41477-DSAS/024 est adopté)

Rapport 24-41489-DLSVAEC/012

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Dernière répartition 2024.

Rapporteur : M. Eliott PERENCHIO

M. Eliott PERENCHIO. - Sur proposition de Monsieur Ahmed HEDDADI, adjoint en charge du lien social, ce rapport a pour objet d'octroyer une subvention de 4 000 euros à l'association Prado-plage-David. Cette subvention s'inscrit dans le dispositif des Fêtes de quartier afin de recoudre le lien social dans nos quartiers qui nous sont chers. Cela fait écho au vœu que vous avez formulé en début d'année.

Mme la Maire.- Merci Monsieur PERENCHIO.

M. Eliott PERENCHIO. - C'est à ce titre que je vous donne rendez-vous pour la fête à venir ce dimanche, de midi à 23 heures, qui sera sur la promenade Pompidou. Venez nombreux, on vous attend. Et comme Madame la Maire l'a dit précédemment, la dernière fête que nous avons organisée à Baille-Lodi a rassemblé plus de 1 100 personnes. C'est une réussite pour ce dispositif et ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci Monsieur PERENCHIO. Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Rendez-vous dimanche.

(Le rapport 24-41489-DLSVAEC/012 est adopté)

Rapport 24-41276-DAEJ/013

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE -

Rapporteur : Mme Micheline ABOURS

Mme Micheline ABOURS. - Bonsoir à toutes et tous. Ce rapport est présenté par Madame BATOUX, adjointe à l'Éducation populaire. Il traite de subventions ou de compléments de subventions. Le rapport vise trois axes dans le cadre de la politique globale de la Ville de Marseille en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Tout d'abord, le soutien aux associations qui animent des accueils de loisirs sans hébergement, pour un montant de 2 061 320 euros.

Ensuite, le PEDT (Projet Éducatif de Territoire) qui vise un parcours de qualité sur les temps périscolaires et extrascolaires en lien avec l'école, pour un montant de 440 400 euros.

Enfin, le dispositif Vacances pour tous qui permet de mettre en place des solutions de départ en vacances pour des enfants qui n'en bénéficieraient pas autrement, pour un montant de 368 900 euros.

Dans notre secteur sont concernés le centre social Mer et collines, le centre social Saint-Giniez-Milan, le centre social du Roi d'Espagne, Terre ludique, et d'autres associations qui interviennent sur l'ensemble de la ville. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci Madame ABOURS. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41276-DAEJ/013 est adopté)

Rapport 24-41386-DGAVD/014

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE - Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation des conventions de subventionnement.

Rapporteur : M. Pierre CECCALDI

M. Pierre CECCALDI. - Merci Madame la Maire. Ce rapport est proposé par Monsieur Sébastien BARLES, adjoint en charge entre autres de la transition écologique à la Ville de

Marseille. Il concerne des subventions auprès d'associations, et dans notre secteur l'association concernée est celle des Compagnons Bâisseurs de Provence, qui œuvre à l'accompagnement de chantiers chez les particuliers, notamment pour la rénovation énergétique. Cette subvention a pour but de permettre l'achat de trois vélos électriques, pour un montant total de 4 800 euros. C'est donc une contribution à l'achat, mais ce n'est pas l'entièreté des vélos qui est prise en charge, de manière à pouvoir favoriser des déplacements décarbonés sur les chantiers. Et puis pourquoi pas d'aller dans des ruelles exigües, comme par exemple sur les hauteurs de Vauban à Marseille.

J'en profite pour mentionner la société coopérative Nature Peinture, qui reçoit également une subvention dans le cadre de ce paquet, et qui animera la prochaine session des lundis de la transition, le 4 novembre. C'est une réunion publique à Marseille, elle aussi organisée par la Ville, qui traitera cette fois des véhicules intermédiaires. Et ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci Monsieur CECCALDI. Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

(Le rapport 24-41386-DGA VD/014 est adopté)

Rapport 24-41482-DETECES/016

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE, TOURISME, EMPLOI, COMMERCE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de conventions.

Rapporteur : M. Baptiste LUSSON

M. Baptiste LUSSON.- Mesdames, Messieurs, Madame la Maire, le rapport numéro 16 est présenté par la Direction générale adjointe Ville de demain, Direction tourisme et emploi. Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des structures œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, de l'insertion professionnelle et de l'emploi. Le montant total est de 133 500 euros répartis sur 13 structures.

Parmi celles-ci, l'association Diffusion de l'expression juive à Marseille, basée dans le sixième arrondissement. L'association s'engage à moderniser son

équipement pour notamment former ses équipes bénévoles à l'acquisition et à l'utilisation de nouvelles compétences. Elle recevra à ce titre 27 500 euros répartis sur le fonctionnement et l'investissement.

À noter également les Entreprises de l'Huveaune, qui font un travail important auprès des entreprises de notre secteur. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci, Monsieur LUSSON. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41482-DETECES/016 est adopté)

Rapport 24-41212-DF/017

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société CDC Habitat - Marseille Michelet - Acquisition en VEFA de 51 logements collectifs sociaux PLS dans le 8^{ème} arrondissement.
Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme Marie MICHAUD.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs ; ce rapport nous est proposé de manière conjointe par M. Joël CANICAVE, adjoint au maire en charge des finances, et par M. Patrick AMICO, adjoint au maire en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne.

Il s'agit d'approuver la garantie d'un emprunt sollicité par la société CDC-Habitat, pour l'acquisition de 51 logements locatifs sociaux et 51 places de stationnement dans une toute nouvelle résidence, située 134, boulevard Michelet.

Sur un emprunt de 6 584 377 euros, la ville garantit, à parité avec la Métropole, la moitié de cet emprunt, soit 3 292 189 euros. Ces 51 logements sociaux se décomposent comme suit ; un studio, 17 T2, 25 T3 et 8 T4. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Monsieur MARANDAT. Qui s'abstient ? Il est adopté. Merci beaucoup.

(Le rapport 24-41212-DF/017 est adopté)

Rapport 24-41353-DLLHI/018

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRESCION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Lutte contre les marchand de sommeil - Attribution d'une subvention

au dispositif d'accompagnement aux droits liés à l'habitat - Conventions annuelles de finance avec l'ADH, l'ASMAJE-CADE, le CANA, l'AELH, la FAP.

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme Marie MICHAUD.- Lors des rendez-vous annuels du logement, dont la troisième édition se déroule ce jeudi à l'espace Villeneuve-Bargemon, la Ville de Marseille s'est engagée à améliorer l'accompagnement des victimes d'habitat indigne en participant activement et financièrement au programme d'accompagnement en droit lié à l'habitat, piloté depuis dix ans par la Fondation Abbé Pierre dans notre région.

Le rapport qui nous est proposé par Monsieur Patrick AMICO nous invite à renouveler pour la deuxième année consécutive les subventions annuelles aux quatre associations qui mettent en œuvre ce programme sur notre territoire. Leur mission est d'aider les habitants à sortir de leur situation de mal-logement en faisant valoir leurs droits à l'encontre de bailleurs indéliçats, ou de marchands de sommeil via des démarches amiables, administratives ou judiciaires.

C'est l'association Agir ensemble pour le Logement en Huveaune, l'AELH, qui intervient auprès des habitants vivant sur notre secteur, puisqu'elle a en charge, dans le cadre de ce programme, une partie du troisième arrondissement ainsi que les arrondissements allant du quatrième au douzième. La subvention attribuée à cette association s'élève à 21 280 euros.

En plus de ces subventions aux associations, une aide de 5 000 euros est attribuée à la Fondation Abbé Pierre pour la conduite de ce dispositif.

En illustration de ce rapport, voici quelques chiffres. L'engagement de la Ville de Marseille dans la lutte contre l'habitat indigne s'est traduit par plus de 160 signalements au Procureur de la République. Pour le logement indigne, les signalements de logements dangereux sont systématiquement pris en charge, avec 200 interventions par mois et 12 millions d'euros investis dans les travaux d'office. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci Madame MICHAUD. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Je voudrais souligner l'action importante et l'engagement de la Ville de Marseille pour la résorption de l'habitat indigne et pour la lutte contre les marchands de sommeil. Cela doit tous nous animer afin de permettre à chacune et chacun de vivre dans la dignité à laquelle chacun a droit.

(Le rapport 24-41353-DLLHI/018 est adopté)

Rapport 24-41424-DLLHI/019

Aides en faveur du logement social - Approbation de subventions et conventions de financement - Annulation d'une subvention - Rectification d'une erreur matérielle dans une délibération antérieure.

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme Marie MICHAUD.- Tout comme la lutte contre l'habitat indigne, le soutien à la production de logements sociaux est une volonté forte de la Ville de Marseille. C'est à ce titre qu'elle s'est dotée en octobre 2023 d'un règlement d'aide en faveur du logement locatif social, ce qui lui permet de soutenir notamment l'acquisition et l'amélioration de logements dans le parc existant, et la construction de logements neufs. Cela lui permet aussi d'aider les bailleurs à la production de logements sociaux financés par le prêt locatif aidé d'intégration.

Ces logements sociaux qui sont financés par ce PAI sont destinés aux personnes aux faibles et très faibles ressources, ce dont manque cruellement le parc locatif social de notre secteur, en particulier dans le huitième arrondissement.

Ce rapport, proposé de manière conjointe par Monsieur Patrick AMICO et par Madame Samia GHALI, maire adjointe en charge notamment des relations avec l'Agence nationale de renouvellement urbain, nous demande d'approuver deux nouvelles subventions qui concernent notre secteur

Une première subvention de 282 000 euros au bailleur Habitat Marseille-Provence, pour la construction au sein de sa résidence Sainte-Anne, 524 avenue de Mazargues, d'un bâtiment de 25 logements sociaux, dont 11 logements PLAI et 4 réservés à l'association HandiToit pour l'accès aux logements des personnes à mobilité réduite.

Une seconde subvention de 35 000 euros au bailleur ICF pour une opération d'acquisition-amélioration de cinq

logements, dont trois à la rue des Trois Frères Barthélemy dans le sixième arrondissement. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci Madame MICHAUD. Je le mets aux voix qui votent contre ? Monsieur MARANDAT. Qui s'abstient ? Adopté. Merci beaucoup.

(Le rapport 24-41424-DLLHI/019 est adopté)

Rapport 24-41544-DFI/020

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - 8^{ème} arrondissement - Traverse Le Mée - Déclassement du domaine public d'un ancien terrain communal. Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme Marie MICHAUD.- Le rapport numéro 20, présenté par Monsieur Éric MÉRY, conseiller spécial délégué notamment à l'urbanisme, nous demande d'approuver le déclassement du domaine public d'une parcelle de 3 159 m² située traverse Le Mée, dans le huitième arrondissement, à l'angle formé avec la traverse Pourrière.

Il s'agit de régulariser la situation juridique de ce foncier, cédé en 1991 par la Ville à la SCI de la Haute-Bédoule, mais qui n'avait pas été déclassé du domaine public à la suite de cette cession. Cette régularisation intervient en amont de la vente de ce terrain et de son bâti en vue de la construction de logements sociaux et intermédiaires. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41544-DFI/020 est adopté)

Rapport 24-41385-DML/022

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales - 3^{ème} répartition. Rapporteur : Mme Olivia FORTIN

Mme la Maire.- Le rapport numéro 22 est présenté par Christine JUSTE. Je le fais à sa place. Il s'agit de subventions pour des associations œuvrant dans le domaine maritime et littoral. Pour notre secteur, il s'agit particulièrement de Clean my calanques, du Comité

départemental de canoë-kayak, de SMILO et de Septentrion Environnement. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission. S'il n'y a pas de demande d'interventions, je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41385-DML/022 est adopté)

Rapport 24-41557 - DSPI/023

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - Budget 2024 - 5^{ème} répartition.

Rapporteur : Mme Rosette DÉNIA-SALONE

Mme Rosette DÉNIA-SALONE.- Bonsoir. Il s'agit de faire voter pour 15 associations, pour un montant total de 49 000 euros. Deux d'entre elles font partie de notre secteur, Valentin et Louis pour 3 000 euros, et l'École des Parents et de l'Éducation, pour 1 500 euros. Le reste, soit 44 500 euros, concerne les autres associations.

Mme la Maire.- Des associations œuvrant toutes deux dans le domaine du handicap. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

(Le rapport 24-41557 - DSPI/023 est adopté)

Mme la Maire.- L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie pour votre participation. Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil d'arrondissement qui aura lieu le lundi 18 novembre prochain. Il s'agira d'un Conseil d'arrondissement dédié au vote du budget de la Mairie d'arrondissement.

Je vous remercie pour votre participation et je vous dis à très bientôt. Bonne fin de journée. Merci beaucoup.
(Applaudissements)